

## OÙ CONSULTER ?



En cabinet de ville (sage-femme, médecin)

En Centre Médico-Social (dispensaire)

En milieu hospitalier :

- CHT Médipôle – Koutio
- PSN (Koné)
- Clinique

## BESOIN D'AIDE OU D'INFORMATIONS ?



- Espace santé.....**20.47.40**
- Centre de Santé Sexuelle (CHT).....**20.83.02**
- PSN (Koné).....**42.10.00**
- Clinique.....**42.00.00**
- Dispensaires

Retrouvez la liste complète des professionnels de santé qui réalisent l'IVG en scannant ce QR code



*L'interruption volontaire de grossesse est un droit fondamental pour toutes les femmes.*

***Vous n'êtes pas seule, quelle que soit votre situation : des professionnels sont là pour vous accompagner, gratuitement et en toute confidentialité.***

### Contact

Tél : 25.07.60

Mail : [santensexuelle@ass.nc](mailto:santensexuelle@ass.nc)

[www.santepourtous.nc](http://www.santepourtous.nc)



En partenariat avec :



Octobre 2025



## GROSSESSE NON PRÉVUE : COMPRENDRE, CHOISIR, SE FAIRE ACCOMPAGNER

*Vous n'êtes pas seule, des professionnels sont à votre écoute pour vous informer et vous soutenir.*



[www.santepourtous.nc](http://www.santepourtous.nc)



AGENCE SANITAIRE  
ET SOCIALE DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

## QUE FAIRE SI VOUS PENSEZ ÊTRE ENCEINTE ?

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec une sage-femme ou un médecin, pour :

1. Déterminer l'âge de la grossesse (échographie)



2. Discuter ensemble de la poursuite ou non de cette grossesse et des différentes options qui s'offrent à vous



3. Si l'IVG est souhaitée, vous serez orientée vers la méthode la plus adaptée à votre situation



Un entretien avec une assistante sociale ou un psychologue vous sera proposé.

C'est un moment d'échange **confidentiel** et **bienveillant**, pour parler de votre **situation personnelle, de vos doutes, émotions et besoins.**

\*\*\* Si vous êtes mineure cet entretien est obligatoire.

**L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un acte médical qui permet d'arrêter une grossesse de façon encadrée et sécurisée.**

## SI VOUS CHOISISSEZ L'IVG

L'IVG est un droit fondamental pour toutes les femmes.

Elle peut être pratiquée jusqu'à la fin de la 14<sup>ème</sup> semaine de grossesse, soit 16 semaines après le premier jour de vos dernières règles, et il est préférable d'intervenir au plus tôt.



### DEUX MÉTHODES SONT POSSIBLES :

#### L'IVG MÉDICAMENTEUSE\*

- Jusqu'à 7 semaines de grossesse (= 9 semaines après le premier jour des dernières règles)

#### L'IVG CHIRURGICALE

- Jusqu'à 14 semaines de grossesse (= 16 semaines après le premier jour des dernières règles).
- Elle est pratiquée **uniquement en milieu hospitalier.**

Le choix de la méthode vous appartient, en accord avec la sage-femme ou le médecin.



L'IVG est gratuite pour toutes, quel que soit votre âge, avec ou sans couverture sociale.

\*Dans les centres médico-sociaux seule la méthode médicamenteuse est proposée, jusqu'à la 5<sup>e</sup> semaine de grossesse.

## VOUS ÊTES MINEURE ? COMMENT FAIRE ?

Il faudra être **accompagnée** tout au long du parcours :

d'une **personne majeure** (parent, représentant légal, ou d'une personne de confiance)

qui devra être présente à vos côtés munie de sa pièce d'identité



**N'attendez pas pour consulter** si vous ne trouvez pas de personne majeure accompagnante, vous pouvez être **reçue seule dans un premier temps**



**L'IVG peut être réalisée sans l'accord parental.**

**Vous seule décidez à qui en parler dans votre entourage.**

Tout au long de la démarche, les échanges avec les professionnels de santé restent confidentiels.